

BONUS ÉCOLOGIQUE ET PRIME A LA CASSE POUR LES ACQUÉREURS DE CAMIONNETTES

L'essentiel

AIDE A L'ACQUISITION DE CAMIONNETTES PROPRES :

Désormais, les acquéreurs et locataires (location avec option d'achat et location de longue durée), **de camionnettes** bénéficient du régime d'aide à l'acquisition de véhicules propres.

Ce dispositif s'applique aux véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total en charge n'excède pas 3,5 tonnes et se compose d'un « bonus écologique » et d'une « prime à la casse ».

Le montant de cette aide varie entre 200 et 5000 € selon le taux d'émission de dioxyde de carbone du véhicule, l'énergie utilisée et l'année de facturation.

S'il s'agit de véhicules facturés en 2009 et **fonctionnant exclusivement à l'essence ou au gazole**, le seuil de déclenchement de l'aide est fixé à 130 grammes d'émission de dioxyde de carbone par kilomètre. Ce seuil sera de 125 grammes/kilomètre pour les années 2010 et 2011 et 120 grammes/kilomètre pour l'année 2012.

PRIME A LA CASSE :

Pour la période comprise entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, **une aide de 1000 €** est attribuée pour toute commande ou prise en location avec option d'achat (LOA) ou location longue durée (LLD) de camionnettes neuves accompagnée du retrait de la circulation d'un véhicule **de plus de dix ans d'âge**.

Contacts : Gérard Cazé - Mail : cazeg@fnfp.fr - tél : 01 44 13 31 87
Tiphaine FRITZ - Mail : fritzt@fnfp.fr : tél : 01 44 13 32 40

TEXTES DE REFERENCE :

Décret 2007-1873 du 26 décembre 2007 instituant une aide à l'acquisition des véhicules propres modifié par Décret 2009-66 du 19 janvier 2009 (JO du 20.01.2009).

MONTANT DE L'AIDE AU REGARD DU TAUX D'ÉMISSION DE DIOXYDE DE CARBONE

TAUX D'ÉMISSION en dioxyde de carbone (en grammes/kilomètre)	MONTANT DE L'AIDE (en euros)				
	2008	2009	2010	2011	2012
Taux < ou = 60	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
60 < taux < ou = 90					1 000
90 < taux < ou = 95	1 000	1 000	1 000	1 000	
95 < taux < ou = 100					
100 < taux < ou = 105					700
105 < taux < ou = 110			700	700	
110 < taux < ou = 115	700	700			
115 < taux < ou = 120					200
120 < taux < ou = 125	200	200	200	200	
125 < taux < ou = 130			0	0	0

LIMITES DES TAUX D'ÉMISSION DE DIOXYDE DE CARBONE

	Taux d'émission de dioxyde de carbone (en grammes par kilomètre)				
TYPE DE VÉHICULES	ANNÉE DE FACTURATION				
	2008	2009	2010	2011	2012
Véhicules, acquis ou pris en location par des personnes physiques fonctionnant exclusivement ou non, au moyen du gaz de pétrole liquéfié ou du gaz naturel véhicules ou combinant l'énergie électrique et une motorisation à l'essence ou au gazole	140	140	135	135	130
Autres véhicules	130	130	125	125	120



